

APPEL À PROJETS 2026 | DÉVELOPPEMENT DURABLE

Brussels South Charleroi Airport, acteur d'un monde plus solidaire !



Appel à projets relatif au développement durable

Cette démarche vise à répondre aux besoins du présent, selon les trois piliers du Développement Durable (Environnemental – Sociétal/Social – Economique), sans compromettre l'avenir des générations futures. Les candidats pour ce pilier sont donc invités à imaginer un projet qui contribue à la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique, la famine, la pauvreté, la discrimination de genre, de couleur, de religion et d'orientation sexuelle et toute inégalité sociale.

Montant : 20.000€

BRUSSELS SOUTH CHARLEROI AIRPORT

Qui sommes-nous ?

Brussels South Charleroi Airport S.A. permet de rejoindre près de 190 destinations, au départ d'une plateforme rapide et facile d'accès. Fort de son expérience opérationnelle, l'aéroport a été primé à de multiples reprises pour sa ponctualité et la qualité des services proposés.

A ce jour, plus de 3000 personnes travaillent sur le site de Brussels South Charleroi Airport, dont près de 800 salariés qui y sont directement rattachés.

Brussels South Charleroi Airport S.A. a pour objectif de poursuivre le développement des activités aéroportuaires, tout en axant sa politique sur le confort des différents clients afin de répondre à toutes les demandes.

Au niveau national, Brussels South Charleroi Airport S.A. est le deuxième aéroport en termes de trafic passagers et tend à développer son activité cargo.

Nos valeurs



Nos axes d'action



Développement durable



Sport



Santé



Aide à la jeunesse



Culture

QUELS SONT CRITERES DE SELECTION ?

L'appel à projets vise à répondre aux besoins du présent, selon les trois piliers du Développement Durable à savoir : **Environnemental – Sociétal & Economique.**

Pour être éligible, le projet devra :

- Contribuer au développement durable
- Être porteur et servir à la communauté : celui-ci doit avoir un impact sociétal
- Correspondre aux valeurs fondamentales de Brussels South Charleroi Airport (*cfr. page 1*)
- Etre un projet non existant lors de la demande
- Avoir un impact local (Charleroi et périphérie) pérenne
- Avoir une forme juridique déjà créée
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'un soutien de la part de BSCA
- Débuter dans les 12 mois et être réalisé endéans les 24 mois
- Respecter la politique de soutien de BSCA qui exclut strictement :
 - ❖ Les projets liés aux jeux d'argents/paris
 - ❖ Les projets à caractère violent et dangereux
 - ❖ Les projets de nature religieuse ou politique
 - ❖ Les projets véhiculant une image négative
 - ❖ Les projets à caractère privé

BSCA refuse catégoriquement tout projet incitant à la violence, au racisme, à la haine, à toute forme de discrimination, au trouble à l'ordre public ou encore à des projets contraires à nos valeurs.



Cet appel à projets n'est pas ouvert aux collaborateurs BSCA

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS MUTUELS ?

Dans le cadre de cet appel à projets, Brussels South Charleroi Airport s'engage à :

- ✓ Soutenir financièrement le projet sélectionné conformément à la décision qui sera communiquée après l'annonce du lauréat
- ✓ Assurer la promotion du projet (sur base de la présentation synthétique du projet/action)
- ✓ Ne pas communiquer les informations personnelles à des tiers, hormis les coordonnées transmises dans le formulaire de candidature qui seront communiquées afin d'assurer la promotion du projet sur ses différents canaux de communication

Dans le cadre de cet appel à projets, le porteur de projet s'engage à :

- ✓ Tenir BSCA au courant de l'évolution du projet/action via un envoi du planning, du rapport d'activité, d'une invitation à des réunions de suivi, ...
- ✓ Renvoyer, après communication de la décision finale, la convention de partenariat transmise par BSCA
- ✓ Renvoyer, après réception du versement, l'attestation de réception de don de parrainage transmise par BSCA
- ✓ Envoyer le rapport financier et tenir à disposition les pièces justificatives des dépenses
- ✓ Mentionner BSCA sur les publications et/ou documents relatifs au projet/action soutenu « *avec le soutien de Brussels South Charleroi Airport* ».

QUELLE SERA NOTRE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ?

Brussels South Charleroi Airport S.A. s'engage à financer votre projet à hauteur de maximum 20.000€, sous forme d'un versement unique. Ce montant sera exclusivement dédié au profit du projet présenté.

COMMENT INTRODUIRE VOTRE DOSSIER ?

Afin de participer à l'appel à projets, merci de nous faire parvenir par courriel et par courrier postal votre dossier de demande avant le 31 août 2026 au bureau de la Direction Générale de Brussels South Charleroi Airport, dont les coordonnées se trouvent ci-après.

Adresse postale	Courriel
Brussels South Charleroi Airport 21, rue des Fusillés – 6040 Jumet <i>Direction Générale</i>	DL_partenariats@charleroi-airport.com

Votre dossier devra comprendre :

- [Le formulaire de candidature](#) complété
- Tout autre document pouvant apporter plus d'informations/précisions à votre dossier est accepté

VERIFICATION D'IDENTITE

Afin d'assurer le respect de cet appel à projets, BSCA se réserve le droit de procéder à la vérification de l'identité des participants. Toute indication d'identité falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère ou inexacte entrainera l'élimination de la participation.

Sauf exceptions légales et réglementaires, les données personnelles du présent appel à projets sont et resteront strictement confidentielles.

CALENDRIER

1. Lancement de l'appel à projets	Avril 2026
2. Date limite de dépôt des candidatures	Août 2026
3. Annonce des projets pré-sélectionnés par le jury	Septembre 2026
4. Présentation des projets pré-sélectionnés au jury	Octobre 2026
5. Annonce du lauréat	Novembre 2026

Afin d'assurer un traitement plus rapide et efficace, l'ensemble des documents est à envoyer **en une seule fois**

- **1 exemplaire papier par courrier postal daté et signé**
- **1 exemplaire par courriel avec en objet du mail** : « Appel à projets 2026 + Axe du projet + Nom du projet »

Tout document supplémentaire, pour être identifiable et valide, doit mentionner le nom du projet dans sa dénomination.

Sauf exceptions légales et réglementaires, les données personnelles du présent dossier de candidature sont et resteront strictement confidentielles.